



الإتحاد الجزائري لكرة القدم FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF 1963

REF N° 423 SG/FAF/2023

08 FEV. 2023

A Messieurs les Présidents,
Ligue de Football Professionnel
Ligue Nationale de Football Amateur
Ligue Inter-régions de Football
Ligues Régionales de Football
Ligues de Wilaya de Football



Objet : Rappel A/S Forfait des jeunes catégories

Messieurs,

Nous tenons à vous rappeler les sanctions relatives aux forfaits chez les jeunes catégories.

Si une équipe de jeune d'un club déclare forfait délibérément, abandonne le terrain ou refuse de participer à une rencontre, le club encourt les sanctions suivants :

- 1- Match perdu par pénalité pour l'équipe fautive.
- 2- Une défalcation d'un (01) point à l'équipe sénior après le troisième forfait.
- 3- Une amande de :
 - Clubs de Football Professionnel :
Soixante mille dinars (60 000 DA) pour le club.
 - Clubs Amateur de la Ligue Nationale de Football Amateur et de la ligue Inter-régions :
Quarante mille dinars (40 000 DA) pour le club.
 - Clubs des ligues Régionales :
Trente mille dinars (30 000 DA) pour le club.
 - Clubs des ligues de wilaya :
Quinze mille dinars (15 000 DA) pour le club.

Les cas de force majeure seront traités par les-organes juridictionnels conformément aux dispositions prévues par le règlement des championnats des catégories jeunes.

Un forfait est comptabilisé après l'absence délibérée à une rencontre officielle d'une même catégorie et non pas de toutes les catégories jeunes.

Veuillez agréer Messieurs les Présidents, nos salutations distinguées.

PI Secrétaire Général

Abdelmoumene BERRAF
Directeur de l'administration
Générale

Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely Brahim - Alger. الجزائر. 39 - دالي إبراهيم - شارع أحمد واكد ص.ب.

Tél.: 021 98 43 07 Fax : 021 98 43 08/09 http: www.faf.dz - email : faffoot@yahoo.fr

Scanné avec CamScanner

Scanned with CamScanner